

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 34

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/12/2013

Délibération n° D-2013-609

Concession de distribution publique d'électricité - Avis du
Conseil municipal sur le programme d'investissement (2014-
2017)

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

Excusés :

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

**Pôle Cadre de vie et Aménagement
urbain**

**Concession de distribution publique d'électricité -
Avis du Conseil municipal sur le programme
d'investissement (2014-2017)**

Monsieur Alain PIVETEAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 29 avril 2013, le Conseil municipal a approuvé le nouveau contrat de concession pour le service public de développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés avec Electricité Réseau Distribution France et Electricité de France.

La nouvelle convention de concession a été signée le 24 mai 2013.

Le nouveau cahier des charges prévoit qu'un schéma directeur des investissements définissant les actions prioritaires pour garantir un bon niveau de qualité de desserte électrique de la concession est annexé au contrat (annexe 2 du contrat). Ce schéma directeur couvre la durée du contrat et constitue un engagement ferme du concessionnaire.

Pour la mise en œuvre du schéma directeur des investissements, le concessionnaire présente à l'autorité concédante un programme d'investissement détaillé, incluant les renouvellements pour chaque nouvelle période tarifaire jusqu'au terme de la concession. La déclinaison de chaque programme associé à une période tarifaire fait l'objet d'une concertation avec l'autorité concédante.

Pour piloter la réalisation du schéma directeur et des programmes associés, un comité de pilotage du schéma directeur des investissements a été constitué. Il compte en son sein des représentants de la Ville de Niort et d'ERDF. Il se réunit lors de chaque changement de période tarifaire pour établir le nouveau programme pluriannuel et tous les ans pour valider le bilan des travaux inscrits au programme d'investissement courant ou précédent.

Chaque nouveau programme est présenté pour avis, avec le bilan du programme précédent, lors de chaque nouvelle période tarifaire au Conseil municipal. L'autorité concédante dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître l'avis du Conseil municipal. La commission consultative des services publics locaux peut être consultée.

Chaque programme peut être actualisé en tant que de besoin.

A l'issue de chaque programme d'investissement, les parties se rapprocheront pour établir le bilan des investissements effectivement réalisés et convenir du programme applicable à la période tarifaire suivante. L'élaboration du programme tiendra compte de ce bilan.

La période tarifaire du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) qui a débuté le 1^{er} août 2009 s'achèvera le 31 décembre 2013 (TURPE 3). Le TURPE 4 pour la prochaine période tarifaire 2014-2017 doit prendre effet au 1^{er} janvier 2014.

Le programme d'investissement détaillé pour la période tarifaire 2014-2017 a été établi en concertation avec la Ville et présenté en comité de pilotage le 12 novembre 2013.

Ce programme est donc soumis pour avis au Conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis sur le programme d'investissement détaillé de la concession de distribution publique d'électricité pour la période tarifaire 2014-2017.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	1
Excusé :	6

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire, n'ayant participé ni au débat ni au vote

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Alain PIVETEAU